

# En 2007, les salariés à temps complet ont dépassé, en moyenne, les « 35 heures »

Lucie Gonzalez et Anne Mansuy, division Emploi, Insee

**E**n 2007, les salariés à temps complet déclarent en moyenne 1 680 heures travaillées sur 212 journées pour leur emploi principal. Ces nombres d'heures et de jours travaillés sont mesurés pour les personnes qui ont occupé un emploi au moins quatre trimestres consécutifs, hors enseignants. Les non-salariés à temps complet déclarent plus d'heures et de jours de travail que les salariés, ainsi que des journées de travail plus longues.

Une semaine habituelle de travail salarié à temps complet, sans événement exceptionnel, est en moyenne de 39 heures et 24 minutes réparties sur 5 jours. Les congés de maladie, maternité et les accidents du travail constituent la deuxième cause de baisse de la durée du travail, après les congés et les jours fériés.

Les femmes à temps complet déclarent avoir travaillé moins d'heures que les hommes en 2007, même en prenant en compte les caractéristiques des emplois qu'elles occupent.

Depuis 2002, la durée légale du travail est fixée à 35 heures hebdomadaires pour toutes les entreprises, quel que soit leur effectif. C'est une durée de référence, à partir de laquelle sont définis le temps partiel, les heures supplémentaires ou encore les droits au chômage

partiel. De plus en plus, il est fait référence au temps de travail sur une base annuelle plutôt qu'hebdomadaire, notamment du fait du développement des dispositifs d'annualisation de la durée du travail : la réduction du temps de travail par l'attribution de journées de repos (dits « jours de réduction du temps de travail (RTT) »), les forfaits annuels en heures ou en jours des cadres. La durée légale de 35 heures hebdomadaires correspond ainsi à une durée du travail maximale de 1 607 heures sur l'année ou encore à un maximum de 218 jours de travail par an pour un forfait en jours. Cela correspond à une durée hebdomadaire de 35 heures, assortie de 5 semaines de congés payés et une moyenne de 8 jours fériés par an, soit 1 600 heures, auxquelles on a ajouté depuis juillet 2004 7 heures au titre de la journée dite « de solidarité ». En pratique, les entreprises ont pu répartir les heures de travail selon différentes formules. Par exemple, pour « 35 heures » : 37 heures 30 par semaine, 5 semaines de congés payés et 14 jours de RTT par an ou encore 39 heures par semaine, 5 semaines de congés payés et 24 jours de RTT par an.

## La semaine « normale » d'un salarié à temps complet est de 39 heures et demie sur 5 jours

Une semaine « normalement » travaillée est une semaine de travail qui n'est affectée par aucun événement exceptionnel comme les vacances, les jours fériés, les congés de maladie, le chômage technique, des heures supplémentaires ponctuelles... Elle inclut donc

### 1 Salariés et non-salariés à temps complet en 2007

	Salariés	Non-salariés
Nombre d'heures travaillées	1 680	2 560
Nombre de jours travaillés dans l'année	212	271
Durée moyenne d'une journée de travail	7h55	9h28
Nombre d'heures travaillées pour une semaine « normale » de travail	39h24	54h58
Nombre de jours travaillés pour une semaine « normale » de travail	5,0	5,7

Champ : France métropolitaine ; personnes travaillant à temps complet la semaine de référence, en emploi au moins quatre trimestres consécutifs, hors enseignants

Source : Insee, enquêtes Emploi du 1<sup>er</sup> au 4<sup>e</sup> trimestre 2007

toutes les heures habituellement effectuées, y compris les heures supplémentaires éventuelles régulières, rémunérées ou non.

En moyenne, toutes catégories socio-professionnelles confondues, les salariés à temps complet déclarent travailler, pour une semaine habituelle, 39 heures et 24 minutes réparties sur 5 jours (*tableau 1*) ; 10 % déclarent une durée hebdomadaire habituelle égale ou supérieure à 48 heures, durée maximale hebdomadaire légale (hors régime d'équivalence). Les cadres et les professions intermédiaires au forfait-jours, qui représentent 6 % des salariés, déclarent une semaine habituelle de travail de 44 heures et demie en moyenne ; 29 % d'entre eux déclarent travailler au moins 48 heures par semaine.

Si l'on considère l'ensemble des personnes à temps complet, ayant travaillé au moins quatre trimestres consécutifs (hors enseignants), les salariés travaillent 1 680 heures en moyenne en 2007, année de conjoncture favorable. Ils déclarent donc 70 heures de plus que la durée annuelle légale de 1 607 heures mais un peu moins de jours travaillés que les 218 jours du forfait légal.

### Les non-salariés déclarent davantage d'heures et de jours de travail

Ce sont les non-salariés qui déclarent la durée annuelle du travail la plus longue : 2 560 heures à temps complet en 2007. Ils déclarent des journées de travail plus longues (9h28 en moyenne, contre 7h55) et un nombre de jours travaillés plus élevé (271 jours en moyenne, contre 212 jours pour les salariés). En effet, leur semaine de travail est de 6 jours en moyenne (5 pour les salariés) mais ils ont aussi moins de jours d'absence.

En 2007, les femmes non-salariées travaillent en moyenne 230 heures de moins que les hommes non-salariés. Si leur nombre de jours travaillés sur l'année est quasiment identique (270 contre 272), les femmes ont des journées de travail plus courtes.

Salariés et non-salariés ont une perception des heures travaillées qui varie selon leur statut et cela peut expliquer une partie des différences. En effet, la mention d'une durée du

travail (hebdomadaire ou annuelle, en heures ou en jours) dans le contrat de travail conduit à une comptabilisation plus précise des heures et des jours travaillés pour les salariés que pour les non-salariés. En outre, certaines catégories, comme les indépendants et les cadres, ne peuvent séparer de façon stricte leur temps de travail et leur temps personnel. Enfin, selon les professions, les heures travaillées à la maison et les temps de trajet peuvent être comptabilisés ou non comme temps de travail.

### Les femmes déclarent moins d'heures de travail professionnel que les hommes

Si l'on intègre dans le champ des salariés ceux qui travaillent à temps partiel, l'écart moyen entre hommes et femmes atteint 270 heures (*tableau 2*). En effet, près d'une femme salariée sur trois travaille à temps partiel, contre moins de 5 % des hommes ; 38 % des salariées à temps partiel déclarent l'être principalement pour s'occuper des enfants ou d'un autre membre de la famille, contre seulement 7 % de leurs homologues masculins. Même lorsque les femmes travaillent à temps complet, leur temps de travail se trouve influencé par leur situation familiale et l'âge. En 2007, les femmes qui vivent en couple et ont des enfants ont une durée annuelle du travail inférieure de 50 heures aux femmes vivant seules.

Le temps de travail moyen des hommes ne se trouve réduit que lorsqu'ils élèvent seuls leurs enfants (- 55 heures). Au delà de 40 ans, la plupart des femmes n'ont plus de congés maternité ni d'enfants en bas âge, et consacrent alors plus de temps à leur travail : 121 heures de plus en moyenne que les femmes de moins de 29 ans (*tableau 3*).

L'écart de 130 heures observé entre hommes et femmes salariés à temps complet ne s'explique qu'en partie par les caractéristiques du salarié (âge, diplôme, situation familiale, catégorie socioprofessionnelle, type de contrat de travail et ancienneté dans l'entreprise) et de son entreprise (caractère public ou privé, nombre de salariés). Même en raisonnant « toutes choses égales par ailleurs », la durée du travail des femmes reste significativement inférieure à celle des hommes.

### Durée du travail : plus longue dans le privé, les petites entreprises et pour les nouveaux embauchés

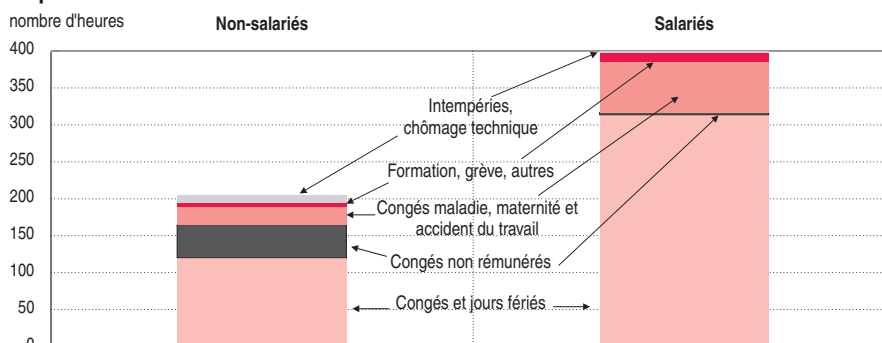
Les salariés à temps complet du secteur privé ont une durée annuelle du travail plus longue que ceux du secteur public. Ils prennent moins de jours de congés et font davantage d'heures supplémentaires. Les différences public-privé s'expliquent essentiellement par un plus grand nombre de jours travaillés dans le privé

## ② Durée du travail des hommes et des femmes salariés

	Hommes	Femmes
Durée annuelle moyenne pour un salarié (heures)	1 700	1 430
Part des salariés à temps partiel (%)	4,1	31,3
Quotité moyenne du temps partiel (%)	58	63
Durée annuelle moyenne pour un salarié à temps complet (heures)	1 730	1 600

Champ : France métropolitaine ; salariés ayant un emploi au moins quatre trimestres consécutifs, hors enseignants.  
Source : Insee, enquêtes Emploi du 1<sup>er</sup> au 4<sup>e</sup> trimestre 2007.

### Répartition des heures non travaillées en 2007



Champ : France métropolitaine ; actifs ayant un emploi au moins quatre trimestres consécutifs, hors enseignants.  
Source : Insee, enquêtes Emploi du 1<sup>er</sup> au 4<sup>e</sup> trimestre 2007.

(15 jours de plus, toutes choses égales par ailleurs), les durées moyennes d'une journée de travail étant comparables.

En outre, la durée du travail est d'autant plus élevée que l'entreprise est petite, pour les hommes comme pour les femmes.

La catégorie sociale influe sur la durée du travail chez les hommes comme chez les femmes : toutes choses égales par ailleurs, ce sont les cadres qui déclarent le nombre d'heures de travail le plus

élevé : plus de 200 heures de plus que les ouvriers pour l'année 2007.

L'ancienneté joue également. Ainsi, les salariés en contrat à durée indéterminée travaillant à temps complet et de façon continue depuis moins d'un an ont travaillé environ une centaine d'heures de plus en 2007 que les salariés ayant entre un et cinq ans d'ancienneté. Ceci s'explique surtout par l'absence ou la faiblesse des droits à congé durant la première année, puisque les effets de

l'âge et du type de contrat sont déjà pris en compte. Une fois la première année passée, la durée du travail diminue avec l'ancienneté dans l'entreprise pour les salariés. En revanche, chez les non-salariés, le volume d'heures travaillées ne dépend pas de l'ancienneté dans l'emploi.

Plus les hommes sont diplômés, plus leur durée annuelle de travail augmente. En revanche, le niveau de diplôme ne joue pas significativement sur la durée du travail des femmes à temps complet.

### 3 Durée annuelle effective du travail, pour les hommes et les femmes salariés à temps complet

En heures

	Hommes	Femmes
<b>Constante</b>	<b>1 470</b>	<b>1 346</b>
<b>Statut de l'employeur<sup>1</sup></b>		
Public	Référence	Référence
Privé	+ 102	+ 92
<b>Taille de l'entreprise ou de l'établissement</b>		
Moins de 10 salariés	+ 151	+ 75
10 à 49 salariés	+ 92	ns
50 à 499 salariés	+ 53	ns
500 salariés ou plus	Référence	Référence
<b>Catégorie socioprofessionnelle</b>		
Cadre	+ 289	+ 202
Profession intermédiaire	+ 64	+ 84
Employé	+ 41	+ 70
Ouvrier	Référence	Référence
<b>Type de contrat de travail et ancienneté dans l'entreprise</b>		
En CDI depuis moins d'un an	+ 95	+ 111
En CDI depuis 1 à 5 ans	Référence	Référence
En CDI depuis 5 à 10 ans	- 29	- 31
En CDI depuis plus de 10 ans	- 39	- 43
En CDD	ns	+ 93
Saisonnier	ns	ns
Intérimaire	ns	+ 186
<b>Âge</b>		
De 15 à 29 ans	Référence	Référence
De 30 à 39 ans	ns	+ 38
De 40 à 49 ans	+ 32	+ 121
De 50 à 59 ans	ns	+ 126
Plus de 60 ans	ns	+ 186
<b>Diplôme</b>		
Diplôme supérieur à bac + 2	+ 105	ns
Bac + 2	+ 74	ns
Bac	+ 65	ns
CAP, BEP	+ 31	- 38
Brevet des collèges	+ 34	ns
Aucun diplôme	Référence	Référence
<b>Type de ménage</b>		
Une seule personne	ns	+ 50
Famille monoparentale	- 55	ns
Couple sans enfants	ns	+ 25
Couple avec enfants	Référence	Référence

1. Le terme « privé » regroupe les entreprises privées, les associations et les entreprises publiques. Le terme « public » regroupe l'État, les collectivités locales, les hôpitaux, les HLM et la Sécurité sociale.

ns : coefficient non significatif au seuil de 5 %

Lecture : on étudie ici les corrélations de la durée annuelle du travail avec les caractéristiques du salarié (âge, diplôme, situation familiale, type de contrat de travail et ancienneté dans l'entreprise, catégorie socioprofessionnelle) et de son entreprise (caractère public ou privé, nombre de salariés), « toutes choses égales par ailleurs », séparément pour les hommes et pour les femmes à temps complet. Soit deux salariés qui ne diffèrent que par le statut de leur employeur, le premier travaille dans le secteur privé, l'autre le secteur public, le premier travaille, toutes choses égales par ailleurs, 102 heures de plus par an que le second.

Champ : France métropolitaine ; salariés à temps complet la semaine de référence et ayant un emploi au moins quatre trimestres consécutifs, hors enseignants.

Source : Insee, enquêtes Emploi du 1<sup>er</sup> au 4<sup>e</sup> trimestre 2007.

### Travailler plus ou moins que d'habitude

Certaines semaines de l'année, la durée effectivement travaillée peut être différente de la durée hebdomadaire habituelle. La durée effective peut être plus faible lorsqu'une personne prend des jours de congés, mais aussi en cas de chômage partiel, de jours fériés, de congé de maladie, de grève... Elle peut être plus élevée pour une personne qui fait plus d'heures supplémentaires qu'à l'accoutumée. Pour les personnes à temps complet, ayant travaillé au moins quatre trimestres consécutifs, les congés (y compris jours de RTT et congés non rémunérés) et les jours fériés (et ponts accordés par l'employeur) expliquent plus de 87 % des heures non travaillées pour les salariés et 80 % pour les non-salariés (*graphique*). Ces derniers se distinguent par la prise de congés non rémunérés, qui représentent plus d'un quart de leurs congés, alors qu'ils restent très marginaux pour les salariés. Les congés de maladie, maternité et accidents du travail constituent la deuxième cause de baisse de la durée effective du travail des salariés ; ils touchent davantage les employés et les ouvriers que les cadres et les professions intermédiaires. Ils affectent aussi à la baisse la durée effective du travail des non-salariés, notamment dans le secteur de la construction. Les différents chômages, partiel, technique et intempérie, jouent aussi à la baisse dans le secteur agricole et, dans une moindre mesure, dans le secteur de la construction en 2007.

Les heures supplémentaires, rémunérées ou non, ont un impact sur la durée effective du travail, à la hausse cette fois, de 30 heures en moyenne en 2007.

## Emploi discontinu, pluri-activité et durée du travail

### L'emploi discontinu

Si l'on considère les personnes qui ont travaillé au moins une heure durant une semaine de référence en 2007, mais qui n'ont pas un emploi continu au sens de cet article, il faut faire un calcul différent pour obtenir une durée annuelle de travail. Pour calculer un nombre d'heures travaillées sur l'année, il faut sommer les heures travaillées, que l'emploi soit régulier ou non, et affecter une durée du travail nulle aux épisodes sans emploi. De fait, le nombre d'heures travaillées par ces personnes employées de façon discontinu est plus faible que pour les personnes ayant un emploi au moins quatre trimestres consécutifs : 1 320 heures en moyenne en 2007, pour une moyenne de 174 jours travaillés sur l'année. Pour un trimestre donné de 2007, en moyenne 80 % de ces personnes ont un emploi. Ce sont un peu plus souvent des salariés (93 % contre 88 % pour les personnes en emploi continu) sur des contrats « courts » (CDD, intérim, contrat saisonnier) dans 24 % des cas (8 % pour les salariés ayant un emploi de façon continue).

### La pluri-activité

La pluri-activité (avoir plusieurs employeurs et/ou plusieurs professions) concerne 2,2 % des personnes employées

de façon continue. En 2007, leur durée annuelle de travail moyenne est de 1 470 heures pour leur emploi principal, et s'élève à 1 920 heures si l'on prend en compte l'ensemble de leurs emplois, soit 30 % de plus. L'impact de la pluri-activité sur la durée annuelle effective moyenne de l'ensemble des personnes ayant un emploi régulier est assez faible (+ 10 heures sur l'année) du fait de la faible proportion des pluri-actifs.

### Durée légale du travail, durée conventionnelle, durée équivalente

Une entreprise peut être soumise à une convention ou un accord fixant la durée du travail en-deçà ou au delà de 35 heures. On parle alors de durée conventionnelle. Dans certains secteurs d'activité, pour tenir compte des périodes « d'inaction » des salariés, le législateur a considéré qu'il existait une équivalence entre un certain temps de présence et un moindre temps de travail effectif. Les régimes d'équivalence concernent principalement certaines professions des transports (notamment les chauffeurs routiers), les petits commerces de détail alimentaire et, jusqu'à fin 2006, les salariés des hôtels, cafés et restaurants, où la durée conventionnelle du travail est donc plus élevée que la durée légale.

(lorsqu'il y a un impact en termes de rémunération notamment).

La **durée annuelle effective du travail** est calculée à partir du nombre d'heures que les personnes interrogées déclarent avoir effectivement travaillées au cours d'une semaine dite de référence. Cette durée est par exemple nulle pour les personnes ayant un emploi régulier mais n'ayant pas travaillé pendant cette semaine parce qu'elles étaient en congé (vacances, maladie, maternité...). Inversement, elle est très élevée pour une personne ayant effectué, exceptionnellement ou pas, un grand nombre d'heures supplémentaires. Cependant, l'échantillon des semaines de référence étant uniformément réparti sur 52 semaines, on peut estimer des durées annuelles effectives de travail. Le calcul de durées annuelles de travail à partir de données trimestrielles portant sur les personnes ayant un emploi au moment de l'enquête n'a de sens que pour les personnes employées de façon continue, d'où la restriction de champ à quatre trimestres consécutifs de travail. Cette mesure annuelle du temps de travail permet d'intégrer deux effets : la durée hebdomadaire du travail pour une semaine habituelle et l'impact des différents motifs d'absence ou de travail supplémentaire. Les durées annuelles sont calculées pour un seul emploi par personne. Dans le cas où la personne est pluri-active, on ne considère que l'emploi déclaré comme principal. Les durées de travail annuelles sont arrondies à la dizaine d'heures.

Une personne est **salariée** ou **non-salariée** si elle déclare l'être.

Les **professions** sont celles de la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles rénovée de 2003 (PCS-2003).

## Sources

Les données proviennent des enquêtes Emploi trimestrielles portant sur toutes les semaines de l'année 2007. Le champ correspond uniquement aux actifs de plus de 15 ans ayant un emploi, qui ont travaillé au moins quatre trimestres consécutifs et étaient à temps complet au moment où ils sont interrogés. Les enseignants ne sont pas intégrés dans le champ car l'évaluation de leur temps de travail à la maison est difficile. Au total en 2007, le nombre de personnes travaillant de façon continue, au moins quatre trimestres d'affilée, est d'un peu

moins de 19,5 millions, dont 16,3 millions à temps complet.

Les **durées du travail** sont, dans cet article, des **durées déclarées** par les personnes interrogées dans le cadre de l'enquête Emploi. Des travaux méthodologiques ont montré que ces durées déclarées sont entourées d'une certaine imprécision, car elles sont souvent arrondies et normées, les personnes n'étant pas en mesure de donner une durée précise à la minute près. Ceci explique certaines différences avec les informations que l'on peut recueillir au niveau des entreprises, qui sont plus précises, en particulier lorsqu'elles reposent sur des aspects juridiques, réglementés ou comptables

## Bibliographie

« Les salariés à temps complet travaillent 1650 heures dans l'année », M. Befy, *Insee Première* n°1066, février 2006.

« Une photographie du marché du travail en 2007 », F. Chevalier, I. Macario-Rat, A. Mansuy, *Insee Première* n°1206, août 2008.

« Mesurer le rythme et la durée du travail : une note méthodologique », C. Afsa, P. Biscourp, Direction des Statistiques Démographiques et Sociales, Insee, 2003.

INSEE PREMIÈRE figure dès sa parution sur le site Internet de l'Insee : [www.insee.fr](http://www.insee.fr) (rubrique Publications)

Pour vous abonner aux avis de parution : <http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/default.asp?page=abonnements/liste-abonnements.htm>

## BULLETIN D'ABONNEMENT A INSEE PREMIERE

À RETOURNER À : INSEE/CNGP, Service Abonnement - B.P. 402 - 80004 Amiens CEDEX 1  
Tél. : 03 22 97 31 70 Fax : 03 22 97 31 73

OUI, je souhaite m'abonner à INSEE PREMIÈRE - Tarif 2009

Abonnement annuel :  74 € (France)  92 € (Étranger)

Nom ou raison sociale : \_\_\_\_\_ Activité : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Ci-joint mon règlement en Euros par chèque à l'ordre de l'INSEE : \_\_\_\_\_ €.

Date : \_\_\_\_\_ Signature \_\_\_\_\_

Direction Générale :  
18, Bd Adolphe-Pinard  
75675 Paris cedex 14  
Directeur de la publication :  
Jean-Philippe Cotis  
Rédacteur en chef :  
Gilles Rotman  
Rédacteurs :  
L. Bellin, A.-C. Morin,  
C. Perrel, C. Pfister  
Maquette : RPV  
Code Sage IP091249  
ISSN 0997 - 3192  
© INSEE 2009



**INSEE**  
INSTITUT NATIONAL  
DE LA STATISTIQUE  
ET DES ÉTUDES  
ÉCONOMIQUES